

**Municipalité de
Montcerf-Lytton**

18 rue Principale Nord, Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0 Tél; 819-449-4578 Téléc; 819-449-7310

**PROCÈS-VERBAL
OU
RÉSOLUTION**

Extrait du procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 3 Décembre 2001 à 20.00 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord et à laquelle sont présents;

Madame Françoise Céré Turpin, Madame Jacqueline Crytes, Monsieur Claude Desjardins
Monsieur François Côté, Monsieur Ward O'Connor et Monsieur Théophile Dupont.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Fernand Lirette en présence de Mesdames Liliane Crytes, secrétaire, trésorière.

Résolution # 2001-12-25

**PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE AU
BARRAGE MERCIER**

ATTENDU QU' Hydro-Québec a un projet de construction d'une centrale hydro-électrique d'environ 65 mégawatts au Barrage Mercier dans le secteur de Grand-Remous;

ATTENDU QUE ce projet coûtera environ 75,000 Millions;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a tenu plusieurs séances d'information publiques;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient aucunement à l'environnement parce qu'il existe déjà le réservoir Basquatong;

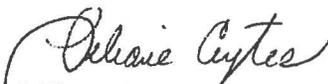
ATTENDU QUE ce projet sera bénéfique pour l'approvisionnement en électricité pour notre région et contribuera à des retombées économiques importantes durant la construction;

ATTENDU QUE la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau appui avec ce projet de construction d'une centrale hydro-électrique au Barrage Mercier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Françoise Céré, appuyé du conseiller Claude Desjardins et résolu unanimement que le conseil municipal appui ce projet et demande à la M.R.C. Vallée de la Gatineau de déposer un mémoire lors de l'audience publique sur l'environnement (BAPE) qui aura lieu le 12 décembre 2001.

Adoptée

Copie conforme
du livre des délibérations
Fait à Montcerf-Lytton
Ce 12 Décembre 2001


Liliane Crytes,
Secrétaire, trésorière